



ENFANCE & JEUNESSE

Scolarité

Le RPI de Beauchery-Saint-Martin / Léchelle / Louan Villegruis Fontaine comprend 4 écoles et accueille chaque année environ 120 enfants.

En 1982, a été créé un syndicat nommé « R.P.I. » qui a pour but d'assurer aux enfants une scolarité de qualité permettant un passage en classe de 6ème dans les meilleures conditions.

Pour cela, il s'est donné pour missions :

- la gestion du service de l'enseignement public pré-élémentaire et élémentaire.
- la gestion des dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, cantine, piscine, transports, etc.).
- la rémunération des personnes employées par le R.P.I. (notamment deux Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles- ATSEM)

Les écoles du R.P.I

Les horaires des écoles sont :

Le lundi mardi jeudi vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h50 à 16h50



Règlement intérieur des écoles (</sites/lechelle77.fr/files/media/downloads/reglt-ecole.pdf>)

PDF
416.8 Ko

Ecole de Saint-Martin



Ecole de Saint Martin

- > Une classe de Petite Section / Moyenne Section.

Tél : 01.64.00.86.27

Ecole de Beauchery



Ecole de Beauchery

- > 1 classe Grande Section / CP

Tel : 01.64.00.85.53

Ecole de Léchelle



- > 1 classe CE2/CM1
- > 1 classe CM1/CM2

Tél : 01.64.00.87.93

Ecole de Villegruis



Ecole de Villegruis

- > 1 classe CP/CE1

Tél : 01.64.00.85.57

Services

Cantine à Léchelle



Cantine de Léchelle

Le RPI gère deux cantines, l'une à Léchelle et l'autre à Louan.

Un transport scolaire est organisé le midi afin d'y conduire les enfants demi-pensionnaires.

Cantine de léchelle

- > Tél : 07 88 84 59 15
- > cantine.lechelle77@orange.fr

Cantine de Louan

- > Tél : 06 32 33 39 86
- > mairie.louanvillegruisfontaine@nordnet.fr



Règlement intérieur de la cantine de lechelle 2023-2024 (</sites/lechelle77.fr/files/media/downloads/reglement-interieur-de-la-cantine-de-lechelle-2023.pdf>)

PDF
252.53 Ko

La garderie à Léchelle

Une garderie est assurée sur le site de Léchelle et accueille les enfants scolarisés sur le RPI dès 07h30 jusqu'à 18h30.